

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 décembre 2020 à 19 h 00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire.

1. Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne la secrétaire de séance
2. Madame Christiane CHERRIER est désignée Secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal :

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART (arrivée 19h30), Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, Mme Valérie RANO, M. Gérard LERATE, Mme Sylvie GOULAY, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Adjoint ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Mme Jessica RICHARD, Conseillers Municipaux délégués ; M. Claude LETOURNEUR (départ à 21h00), Mme Caroline LEDOUX, M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Aurélie LORTIE, Mme Françoise LORENZI, M. Arnaud TOLLEMER, Mme Christiane CHERRIER, M. Pascal PEREAL, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Sandrine DA SILVA, M. Paul BERNARD, M. Christophe DELACOUR, Mme Fabienne DELACOUR, Conseillers Municipaux.

Absent excusé :

M. Fabien HEYTENS qui donne pouvoir à Mme Valérie RANO

3. Est adopté le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2020.

- oOo -

- ❖ Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par M. Christian LEPROVOST, Elodie ALLOT et M. Fabien GUEROT.
- ❖ Présentation du projet Liaison Douce par M. Léopold DUSSART

- oOo -

n°2020-91

Marché hebdomadaire – droit de place 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les tarifs du marché hebdomadaire pour le premier trimestre de l'année 2021 comme suit : Tarifs applicables du 01.01.2021 au 31.03.2021 : Abonné Non abonné Jusqu'à 10 mètres linéaires avec une profondeur maximale de 2m 1,45 € HT / 2,00 € HT - Chaque mètre linéaire au-dessus avec une profondeur maximale de 2m 1,51 € HT / 2,05 € HT - Marché à thème, foires ... Pour toute occupation du domaine public, le mètre linéaire 4,85 € HT - Redevance d'animation (forfait par commerçants et par séance) 2,08 € HT - Redevance pour raccordement électrique (forfait par prise) 2,51 € HT - Minimum de règlement par chèque pour les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté : 119,75 € HT, **à la majorité des voix (4 oppositions).**

- n°2020-92 Attribution subvention exceptionnelle UCIAL (Noël)**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'UCIAL et d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-93 Indemnisation des commerçants dans le cadre des travaux de la Place Poussin**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les propositions d'indemnisation émanant de la commission d'Indemnisation Amiable: Librairie AU MARQUE PAGE : 5 000 €, Bar BRASSERIE DE L'HOTEL DE VILLE : 5 000 €, Boulangerie MA P'TITE BOULANGE : 5 000 €, d'approuver la proposition d'indemnisation de M. Francis SAUVALLÉ pour l'enseigne SOPHIE-FRANCIS d'un montant de 4 651 €, d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer les protocoles transactionnels établis entre la ville et les parties susmentionnées, d'autoriser le maire à procéder au versement de ces indemnités prévues au budget primitif 2020, de dissoudre cette Commission d'Indemnisation Amiable, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-94 Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre SNA et la commune des Andelys**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à signer la convention de mise à disposition de service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Seine Normandie Agglomération et la Commune des Andelys, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-95 Opposition au transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité (PLUi)**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, **à la majorité des voix (4 abstentions).**
- n°2020-96 Convention relative à la réalisation d'une étude flash par l'Etablissement Public Foncier (EPFN)**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la réalisation d'une étude flash par l'EPFN sur le potentiel de plusieurs parcelles cadastrées AO 217, 286 454, 455 et 285, d'autoriser le Maire à signer tout document en lien avec cette étude, **à la majorité des voix (4 oppositions).**
- n°2020-97 Admission en non-valeur des dettes irrécouvrables**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'admission en non-valeur des créances éteintes pour un montant de 4 503.36€, dépenses inscrites au budget primitif de la Ville à l'article 6542 admission en non-valeur des créances éteintes, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-98 Autorisation spéciale d'investissement**
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les limites définies ci-après : Article 2188 - Opération 100 Acquisition de matériels 40 000 € / Article 21318 - Opération 70 Travaux bâtiments publics 135 000 € / Article 21318 - Opération

17 Rénovation équipements sportifs 15 000 € / Article 2152 - Opération 14 Travaux de voirie 60 000 € / Article 2031 – Opération 14 Travaux de voirie 20 000 € / Article 2041582 - Participation Syndicat SIEGE 10 000 € / Article 2313 - Opération 96 Accessibilité 50 000 € / Article 2118 - Opération 94 Falaises 20 000 € / Article 2313 – Opération 93 Cinéma 20 000 €, **à l'unanimité des voix.**

n°2020-99 Tarifs des services publics 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les tarifs municipaux actualisés, applicables au 1er janvier 2021 et d'abroger toutes dispositions antérieures, **à l'unanimité des voix.**

n°2020-100 Décision modificative n°2 – Écritures comptables de fin d'année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les virements de crédits suivants pour l'acquisition de matériel de Noël : Section de fonctionnement dépenses : Article 6574-025 Subvention de fonctionnement aux associations -10 000.00€ - Opération d'ordre : Chapitre 023-01 virement à la section d'investissement + 10 000.00€ / Section d'investissement : Dépense : - Opération 100 Acquisitions Article 2188-024-Noël secteur culture autres immobilisations corporelles + 10 000.00€ / Recette : - Opération d'ordre : Chapitre 021-01 virement de la section de fonctionnement + 10 000.00€, **à l'unanimité des voix.**

n°2020-101 Décision modificative n°3 – Virement de crédit pour l'aménagement de parkings supplémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les virements de crédits suivants pour la création et l'aménagement de parkings supplémentaires : Section d'investissement dépenses : Opération 28 Notre Dame et Saint Sauveur Article 2313-324-Col secteur culture « constructions en cours » - 13 900.00 € / Opération 14 Voirie Urbaine et Rurale Article 2128-824-voie secteur Technique « autre agencement et aménagement de terrain » + 13 900.00 €, **à la majorité des voix (4 abstentions).**

n°2020-102 AP / CP Place Poussin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'actualisation de l'autorisation de programme « Aménagement de la Place Poussin et du parvis de la Mairie des Andelys, d'autoriser l'engagement des crédits de paiement, **à la majorité des voix (4 oppositions).**

n°2020-103 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de remise en gestion relative à la réalisation d'aménagements de sécurité sur la route départementale RD 125

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de remise en gestion relative à la réalisation d'aménagements de sécurité sur la route départementale, RD 125 et d'autoriser Monsieur le maire à la signer, **à l'unanimité des voix.**

n°2020-104 Traitement comptable et budgétaire des dépenses liées à la crise sanitaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à procéder à l'étalement des charges déduction faite de la subvention de l'État selon le calendrier suivant : En 2020 : 3 593.22 € / En 2021 : 5 000.00 € / En 2022 : 8 700.00 € / En 2023 : 8 700.00 € / En 2024 : 8 700.00 €, **à l'unanimité des voix.**

- n°2020-105 Annulation du versement de la subvention UCIAL (Foire à tout) et de la subvention exceptionnelle à l'OCLA (patinoire)**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter l'annulation du versement des subventions à l'UCIAL et à l'OCLA, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-106 Révision de l'APCP au titre de la restauration de la collégiale Notre Dame**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la révision de l'autorisation de programme « restauration de la collégiale Notre Dame », d'autoriser l'engagement des crédits de paiement, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-107 Convention de partenariat relative à la formation en maniement des armes VAL-DE-REUIL**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la convention de mutualisation d'un moniteur en maniement des armes entre la ville des Andelys et la ville de Val-de-Reuil et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-108 Convention de partenariat relative à la formation en maniement des armes VERNON**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la convention de mutualisation d'un moniteur en maniement des armes entre la ville des Andelys et la ville de Vernon et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-109 Modification de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la longueur de la voirie appartenant à la commune classée dans le domaine public communal arrêtée au 1er janvier 2021 à 81 646 mètres linéaires, autorise le maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement en 2022, **à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Fait aux Andelys, le 17 décembre 2020.

Le Maire,

Frédéric DUCHÉ.